

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 27 juillet 2020

L'an deux mil vingt le vingt-sept du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

27 présents + 1 pouvoir (28 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Viviane CHABAUTY, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU, Thierry BOUYER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

1 pouvoir :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER

Excusés : Dominique GUILBOT, Claudie VALET

Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 23 juillet

COMPTABILITE – FINANCES - FISCALITE

Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 et R.5214-1
- Vu le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 3 500 à 9 999 habitants
- Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 41,25 % pour le Président et de 16,5 % pour le Vice-président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide que :

- ✓ Les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents sont ainsi fixés :

Elus	Indemnité maximum tranche 3 500 à 9 999 habitants		Montant brut maximal	Indemnité mensuelle votée par le Conseil Communautaire		
	Indice Brut de Référence	% maxi		% voté par rapport au maximum autorisé	soit % voté par rapport à l'indice 1027	Montant brut
Président	1027	41.25	1 604.38 €	66.67	27.50	1 069.64 €
1er Vice Président		16.5	641.75 €		11.00	427.86 €
2ème Vice Prés			641.75 €		11.00	427.86 €
3ème Vice Prés			641.75 €		11.00	427.86 €
4ème Vice Prés			641.75 €		11.00	427.86 €
5ème Vice Prés			641.75 €		11.00	427.86 €

- ✓ Les indemnités de fonction seront versées à compter de la date d'installation du Conseil Communautaire, soit le 09 juillet 2020
- ✓ Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et sont actualisées en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice de référence.
- ✓ Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

A Airvault, le 27 Juillet 2020
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20200806-195-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-08-2020

Publication le : 06-08-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48